

**- COMMUNE DE DAUX -**

Séance du 12 avril 2016

L'an deux mille seize, le douze avril à 18h30, le Conseil Municipal de Daux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur LAGORCE Patrice, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 mars 2016.

**PRÉSENTS** : BAUVALET Pascal, BERNARD Denis, BINET-GAUBERT Véronique, BIRELLO Danièle, BIRELLO Jean-Louis, CRUZ Jean-Louis, DAUSSION Karen, GERAUD Yves, GETTO Marie-José, LAGORCE Patrice, MERCIER Anne-Gaëlle, SANCHEZ Sandrine et SANDREAU Claude

**ABSENTS** : DELOUVRIER Serge, FORESTIER Christine, LAGORS Thomas, MONCEYRON Jean-Pierre, PIGANIOL Céline.

**SECRETARE DE SEANCE** : SANCHEZ Sandrine.

Sur la proposition de Monsieur LAGORCE Patrice, Maire, il a été décidé d'ajouter à l'ordre du jour les points suivants:

**Point 5 : SDEHG : Demande de diagnostic énergétique des bâtiments communaux**

**Point 6 : Subvention exceptionnelle 2016 accordée à l'association Les Bécuts de Gascogne**

**12.04.16 – 01 Vote du Budget Primitif 2016**

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée le projet du Budget Primitif 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ▶ vote, à l'unanimité, la section de fonctionnement
- ▶ vote, à l'unanimité, la section d'investissement

→ Dépenses de fonctionnement .....	1 903 188 €
→ Dépenses d'investissement .....	1 928 694 €
<b>Total des dépenses .....</b>	<b>3 831 882 €</b>
→ Recettes de fonctionnement .....	1 903 188 €
→ Recettes d'investissement .....	1 928 694 €
<b>Total des recettes .....</b>	<b>3 831 882 €</b>

**12.04.16 – 02 Mandat au Centre de Gestion 31 pour mission optionnelle : conventions de participation en santé et prévoyance**

Vu l'article 22 bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, complété par le décret du 8 Novembre 2011 donnant la possibilité aux employeurs publics territoriaux de participer au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu l'article 25 de la loi du 26 Janvier 1984 prévoyant que les centres de gestion peuvent souscrire, pour le compte des collectivités et établissements de leur ressort et qui le demandent, une convention de participation, dans les domaines de la santé et de la prévoyance, dans le cadre de l'aide à la protection sociale complémentaire des agents,

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Pour les structures de moins d'un effectif de 50 agents au plus et dépendant du Comité Technique du Centre de Gestion 31 :

Considérant l'avis favorable du Comité Technique du CDG 31 en date du 15 décembre 2015 ;

Le Maire informe les membres de l'assemblée que le CDG 31 a mis en place une mission optionnelle Conventions de participation en Santé et en Prévoyance.

Ce service a vocation à :

- permettre à tout employeur territorial du département de la Haute-Garonne, d'adhérer à un service mutualisé de conventions de participation en Santé et/ou Prévoyance;
- permettre à tout agent d'un employeur territorial ayant adhéré à ce service, d'accéder à une offre de couverture en Santé et Prévoyance potentiellement attractive du fait des économies d'échelle, en bénéficiant d'une participation de son employeur à sa couverture sociale.

Le Maire précise que ce service doit obligatoirement être associé à une participation de l'employeur au financement de la couverture sociale complémentaire de ses agents dans les conditions fixées règlementairement (montant unitaire par agent, éventuellement modulable dans un but d'intérêt social sur la base du revenu ou de la situation familiale).

Le Maire précise qu'afin de pouvoir envisager de recourir au service dans un objectif de meilleure couverture sociale des agents, il convient de donner mandat préalable au CDG 31 afin de mener à bien la mise en concurrence pour les risques choisis, étant entendu que l'adhésion au service reste libre à l'issue de la consultation.

Le Maire indique que la réalisation du service s'effectuera selon les termes de la notice de présentation fournie par le CDG 31 et qui demeurera annexée à la présente délibération.

**Après discussion, l'assemblée décide à l'unanimité :**

- de donner mandat au CDG 31 pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à l'obtention d'une convention de participation en couverture Santé et pour la réalisation d'une couverture en Prévoyance, étant entendu que l'adhésion de la structure reste libre à l'issue de la consultation menée par le CDG 31 ;
- indique que la participation employeur au financement de la couverture en santé et prévoyance sera décidée en fonction des résultats des consultations, dans les conditions fixées règlementairement (montant unitaire par agent, éventuellement modulable dans un but d'intérêt social sur la base du revenu ou de la situation familiale).

#### **12.04.16 – 03 Projet médiathèque**

L'ensemble Daux-Montaigut-sur-Save constitue un pôle de centralité secondaire du SCOT Nord toulousain. Le développement du centre-bourg de Daux et l'évolution des équipements publics constituent un enjeu majeur pour l'affirmation de cette centralité.

Monsieur le maire rappelle que dans le cadre du plan de dynamisation du centre village établi avec le CAUE, il a été envisagé d'une part la réalisation par un bailleur social d'une résidence personnes âgées rue du Pesage et l'aménagement locatif de l'étage du presbytère et d'autre part la réhabilitation du rez-de-chaussée du presbytère pour loger la bibliothèque municipale actuellement à l'étroit dans ses locaux actuels du fait de la fréquentation en hausse des lecteurs et du passage prochain en médiathèque.

Notre bibliothèque municipale s'insère par ailleurs dans un réseau étroit des bibliothèques du territoire sous l'animation de la bibliothèque départementale.

Le conseil municipal après en avoir débattu et à l'unanimité :

- Valide le principe de réhabiliter le rez-de-chaussée du presbytère pour y installer la future médiathèque, pivot de la politique culturelle de la mairie au sein d'un réseau de médiathèques du territoire,
- Autorise Monsieur le Maire à engager toute démarche pour obtenir des subventions le plus élevées possibles
- Valide le montant prévisionnel des travaux et études à hauteur de 450 000 € TTC,
- Autorise Monsieur le Maire à engager toute démarche concernant ce dossier et notamment l'étude de son montage juridique et financier,
- Autorise Monsieur le Maire à procéder à la recherche d'un maître d'œuvre.

Monsieur le Maire expose que le conseil municipal a engagé la démarche de réalisation d'un Agenda d'accessibilité programmée en 2015 et a déposé dans ce sens un dossier en préfecture.

Compte tenu des remarques reçues, il convient de préciser la stratégie d'adaptation des bâtiments publics ; les principes proposés par Monsieur le Maire, et que déclinent les dossiers établis, sont les suivants :

- La commune a la volonté d'adapter sur 3 ans ses Etablissements Recevant du Public :

1ère année	6 680 €
2ème année	7 465 €
3ème année	37 645 €

Le montant est inscrit au Budget Primitif 2016 pour la 1<sup>ère</sup> tranche.

- Une sensibilisation a été faite auprès des commerçants et artisans ayant une boutique
- Une présentation aux associations dans le cadre de la Communauté de Communes Save et Garonne sera réalisée le 20 avril 2016.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Valide cette stratégie,
- Demande à Monsieur le Maire de redéposer un Agenda d'accessibilité programmée suivant ces principes.

#### **12.04.16 - 05 SDEHG : Demande de diagnostic énergétique bâtiments communaux**

Monsieur le Maire informe le conseil que le Syndicat d'Electricité de la Haute-Garonne lance une campagne de diagnostic énergétique des bâtiments communaux, et propose à la commune d'inscrire un bâtiment dans ce programme.

Ce programme sera financé à 65% par l'ADEME et la Région, 30% par le SDEHG, et une charge de 5% restera à la commune, soit un maximum de 200€.

Afin de bénéficier de ce diagnostic, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Décide de demander un diagnostic énergétique pour le groupe scolaire sis chemin de Mirande à Daux
- S'engage à verser au SDEHG une participation financière de 5% du diagnostic, soit un maximum de 200€
- S'engage à fournir au SDEHG tous les documents nécessaires à la réalisation de ce diagnostic.

#### **12.04.16 - 06 Subvention exceptionnelle 2016 accordée à l'Association Les Bécuts de Gascogne**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

L'Association Les Bécuts de Gascogne a été qualifiée pour participer aux championnats du monde Battle of the Nations à Prague du 5 au 9 mai 2016.

Elle a sollicité une aide de la part de la commune de Daux.

Compte tenu des frais engendrés par cette qualification, Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention exceptionnelle de 100 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité cette subvention exceptionnelle qui sera imputée à l'article 657422 du Budget Primitif 2016.

## **Questions diverses**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal :

- La cérémonie commémorative du 8 mai se déroulera le lundi 9 mai à 15h30 avec la participation de deux classes primaires.
- Les locaux de l'ADMR de Grenade se situent désormais Rue des Pyrénées
- Développement de l'aéroport Toulouse-Blagnac : il est prévu que le nombre de passagers soit multiplié par 2 et 10 % de vols en plus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.